

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

-----

**2017 DDCT 116** Subventions Fonds du Maire (19.330 euros) à 9 associations du 15e arrondissement.

**Mme Pauline VÉRON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 9 associations domiciliées ou menant des actions dans le 15e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Alpha XV équipes Saint Vincent Alpha" (n° 108541/2017-06658) 5 bis, rue Chauvelot (15e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Kidilangues" (n° 21019/2017-06468 et 2018-00426), 28, rue des Quatre-Frères-Peignot (15e).

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Familles de France Paris 15" (n° 135841/2017-06738) 65, rue de la Fédération (15e).

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Scouts et Guides de France" (n° 18905/2017-06687) 65, rue de la Glacière (13e).

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Pro Musicis" (n° 11885/2017-06722) 72, quai Louis-Blériot (16e).

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Depaul France" (n° 181352/2017-06688) 41, rue des Périchaux (15e).

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Guibert Zinsou" (n° 182144/2017-07324) 11, villa le Bouyssou 15310 Saint-Cernin.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Maison Saint Leon" (n° 143141/2017-06736) 1, place du Cardinal-Amette (15e).

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.330 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association "Idea Paris XV" (n° 95921/2017-066748) 29, avenue de la Porte-Brancion (15e).

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des Fonds du Maire (15e), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**